ID: 048-214800393-20230727-D_2023_087-DE



Publié le 07/08/2023



Délibération n° 2023 087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

<u>4 Absents excusés</u>: Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet: décision modificative budgétaire n° 1 – budget principal

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
⇒ 6288 autres services extérieurs	00€
⇒ 64731 allocations de chômage versées directement	00€
⇒ 6413 rémunération du personnel non titulaire 6 000.0	00€
⇒ 023 virement à la section d'investissement 9 800.0	0€
0.0	00€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
⇒ 2313/437 piscine (local technique, bassin)	0€
RECETTES	
⇒ 10222 fctva	0€
⇒ 10226 taxe d'aménagement	0€
⇒ 021 virement de la section de fonctionnement 9 800.0	0€
3 300.0	0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance,	Le Maire,
Florence FERNANDEZ	Philippe ROCHOUX
	THE RESERVENCE OF THE PROPERTY
	78 (107)(8